



CR CSAL 4 BIS du 6 juillet 2023

Etaient présents pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, Christine DUBOUSQUET (audio), Nicole BARBIER et Christian AFFRAIX.

Après lecture des déclarations liminaire, la directrice prend partie de répondre partiellement à certaines questions. Elle explique que certaines positions politiques n'appellent pas de part de réponse. Elle s'exprime notamment sur le caractère outrancier de certaines déclarations la rendant notamment responsable de la disparition des SPF.

Elle réagit également à des propos relatifs aux hausses de salaires des très hauts fonctionnaire au regard de l'augmentation de 1,5 % du point d'indice. Elle indique qu'aucun des cadres supérieurs de la DDFIP 94 n'était concerné.

Concernant les PCE, un groupe de travail est prévu et un CSAL fera suite.

Concernant le SDIF et la problématique GMBI, la direction a conscience des difficultés et que suite à une réunion avec les agents, les propositions suivantes ont été mises sur la table :

- comblement des vacances ;
- heures supplémentaires proposées ;
- sollicitation des agents des SIP autrefois affectés à la mission foncière dans le cadre du rapprochement CDI-CDIF pour venir en soutien ;
- recrutement d'auxiliaires.

Elle estime que bien que la situation soit compliquée, il ne peut être fait état d'un danger grave et imminent de nature à mettre en œuvre un droit d'alerte.

Concernant la Responsabilité des Gestionnaires Publiques (RGP), elle affirme que les agents de catégorie C, B et A n'ayant pas la qualité de gestionnaires publiques ne pourraient être poursuivis à ce titre. En outre cette responsabilité ne serait mise en œuvre qu'en cas de faute grave provoquant un préjudice pécuniaire significatif. Ce qui ne les décharge pas de leur devoir et de leur propre responsabilité en qualité de fonctionnaire.

Après ces réponses ; on revient à l'ordre du jour

1) Les opérations de restructurations 2024 et la création de l'antenne extra-départementale des SIE dans l'Oise (60)

Dans le cadre du NRP, les opérations suivantes sont programmées :

- fusion du SIP DE BOISSY et de CRETEIL avec le maintien d'une antenne à BOISSY ;

- fusion du SIP de l'HAY et VILLEJUIF ;
- fusion du SIE DE VILLEJUIF et de L'HAY ;
- fusion des SIE DE NOGENT, CHAMPIGNY, VINCENNES à NOGENT ;
- création d'une antenne extra départementale à CLERMONT dans l'OISE (01/09/2024)

La CGT FINANCES PUBLIQUES liste un ensemble de questions parmi lesquelles seules les suivantes ont appelé une réponse de la direction

Concernant la restauration des sites de NOGENT et VILLEJUIF , la direction est toujours en lien avec le secrétariat général pour trouver des solutions. Les liens avec le service d'action sociale sont privilégiés. Concernant le site de VILLEJUIF l'AGRAPH n'est pas intéressée pour reprendre le site. Différentes solutions sont à l'étude et notamment l'installation d'un relais PICARD ou la livraison de plateau repas. Dans les deux cas, les coûts agents et direction sont importants. Pour VILLEJUIF la réception des travaux est prévue pour fin février début mars, le retard a été rattrapé,

Une question est posée sur l'aménagement des postes en open space et la possibilité de retour en arrière. La direction indique qu'elle ne fait qu'appliquer les consignes de la direction générale et notamment le ratio nombre de mètre carré par agent qui a baissé. Les « îlots de confidentialité » pourront être utilisés pour les entretiens professionnels, pour les communications privées ou de travail. Il n'est toutefois pas envisagé d'y positionner un bureau qui serait accaparé par un collègue.

Les antennes n'étaient pas prévues dans le 1^{er} schémas du NRP. Elles ont été créées à la suite de la demande des élus municipaux ou des agents. Elles ont pour mission prioritaire l'accueil des usagers. L'antenne de Boissy sera dotée de 8 emplois – 8 agents dont 1 cadre A. Concernant celle d'Ivry, il faut maintenir un accueil sur une plage de 10h par semaine avec plusieurs agents. Dans les antennes le service rendu est de qualité. Concernant la taille critique de ces structures, la directrice précise que s'agissant d'un engagement de l'État vis à vis des collectivités territoriales, la DGFIP ira jusqu'au bout de cet engagement y compris en présence d'ESPACE FRANCE SERVICE.

Concernant la création de l'antenne de Clermont (OISE), la direction affirme ne pas connaître son calibrage, tout en affirmant dans la suite du débat que 25 emplois y seraient affectés. Le panier de 'activité choisi par le VAL DE MARNE (direction d'export) à destination de l'Oise (direction d'accueil), concernent les Avisir, la gestion des locaux et donc de la CFE, et contentieux de la CFE. Les contacts ont été établis avec la DDFIP de l'OISE. Cette implantation se ferait dans un site possédant des facilités de transports (grands axes). Le bilan des autres directions ayant déjà expérimenté ce type d'antenne, on part avec un retour d'expérience. C'est la direction d'accueil qui gèrera les actions de formations des agents affectés sur place. Les OS remarquent la spécificité du 94 et notamment les implantations du MIN de RUNGIS sur les communes de l'Haÿ et Chevilly-Larue. Il y aura un partenariat et un accompagnement des collègues de l'Oise, sachant que sur place la direction a un SIE déjà implanté.

Le second point évoqué est l'incidence en termes d'emploi des conséquences du transfert de charge sur l'emploi dans le VAL DE MARNE. Sur les 25 emplois transférés, on ne sait pas le nombre ponctionné sur le 94. L'antenne étant créée au 1^{er} septembre 2024, la montée en charge sera progressive.

A l'issue du débat les OS se sont exprimées contre ces opérations de restructurations à l'exception de l'alliance CFTC-CFDT qui s'est abstenue. La position de la CGT est

constante dans le temps concernant le NRP : seul le retrait est l'unique solution viable à cette entreprise de saccage des services publics.

2) Généralisation du processus de numérisation et de correction à distances des copies d'examen

Cette opération permettra une sécurisation des concours et sa simplification. Par ailleurs, c'est l'ENFIP qui se chargera du stockage, de la numérisation et du transfert aux correcteurs. Il s'agit d'un scannage industriel direct très rapide des copies d'examen. Budgétairement l'impact est neutre pour la direction du 94, la totalité des frais étant supporté par l'ENFIP. Il n'y aura pas d'impact sur les services locaux de la formation professionnelle d'autant qu'en 2024, le 94 n'est pas organisateur des concours. Il reste néanmoins une interrogation sur le transfert des copies à l'ENFIP ; sera-t-il effectué par une navette ENFIP ou par les propres moyens de la direction organisatrice. En termes d'emploi compte tenu de saisonnalité des examens, ce process ne devrait pas avoir d'impact sur les emplois de la formation professionnelle.

3) le rapport d'activité 2022

Le dernier rapport n'a pas pour but de faire un inventaire exhaustif de l'ensemble des missions traitées par la DGFIP. Il se veut être un ensemble de points saillants de l'activité de l'année passée. Celui a été refondu en intégrant un ensemble de photos et graphiques le rendant plus attractif. Il y a deux rapports, l'un exhaustif pour les agents et un plus épuré pour les partenaires de la direction.

4) Le TVBS

Le TVBS est présentée par Mme GREGOGNA. Même si certains indicateurs se sont dégradés, la direction observe une amélioration d'année en année. Ainsi le taux des conventions de télétravail est en hausse, le taux de rotation des agents est en baisse et le nombre d'actes de violence externe est stable.

La CGT ayant remarqué que dans le calcul du taux d'absentéisme intègre les actions de formation professionnelle et demande à la DDFiP d'intervenir à la DG pour en exclure ce motif, considérant que ce dernier porte un jugement de valeur négatif, alors qu'au contraire la formation professionnelle est un plus pour les agents et la direction.

Il ne faut pas y voir un jugement de valeur, mais il s'agit juste de voir le nombre d'agents absents du service à un moment donné. Cela ne déprécie en rien l'action de la formation professionnelle.

La CGT FINANCES PUBLIQUES s'est émue de l'augmentation des arrêts maladies de courtes durée (- de 5 jours) touchant plus particulièrement les cadres C. La direction affirme n'avoir aucune explication à nous donner concernant cette augmentation de 14,73 %.

Concernant les écrêtements représentant 6512,8 heures soit près de 14 jours de travail gratuit (en moyenne avec un horaire journalier estimé à 7h42m) , la direction indique qu'il s'agit du fait d'agents qui sont identifiés par les RH et qui sont régulièrement rappelés à l'ordre. Aucune pression n'est exercée sur eux par la direction pour faire des heures supplémentaires. Les OS font remarque que le chiffre des écrêtements est naturellement biaisé par l'absence du pointage dans le cadre du télétravail. Par ailleurs est également évoqué l'amplitude horaire de certains télétravailleurs qui n'hésitent pas malgré les

messages du système et la signature de la convention à télétravailler en dehors des horaires de bureau. La DDFiP précise que la direction ne demande à personne de rester au-delà des horaires de bureau. Il est remarqué que le nombre de convention de télétravail signée n'est pas significatif du télétravail réel et que seuls les journées télétravaillées seraient en mesure de rendre compte de son impact réel. Il est répondu qu'en l'état actuel de conception de SIRHIUS RH, cette donnée ne peut être collationnée. Par ailleurs et compte tenu des vacances d'emplois, la direction convient que la situation sera très compliquée dans la période du 01/10/2023 au 01/04/2024. La pression ne sera donc pas mise inutilement et que certaines choses ne pourront être réalisées.

Il est remarqué que mettre en parallèle les chiffres de la DGFIP et ceux de la DDFIP n'est pas pertinent. Il aurait été intéressant de connaître le chiffre de la RIF (Région Ile-de-France).

Questions diverses :

Une question est posée sur l'utilisation des ventilateurs. La direction se retranche derrière les consignes du secrétariat général qui n'ont pas évolué, depuis la pandémie. Son utilisation est proscrite dans les open space et bureaux partagé. Ils peuvent être utilisés dans un bureau seul. Dans le cadre d'une vague et seulement en fonction des préconisations prises par arrêté préfectoral, les postes ou services impactés par la chaleur de leurs locaux, devront faire appel à la DBLI. Celle-ci fera une vérification des températures et fournira, pour une période donnée, un ventilateur si elle est estimée nécessaire. En cas de canicule, une palette de solutions existent et peuvent être déclinées dans la direction.

Il est relevé les difficultés de trésoreries hospitalière de Saint Maurice et Villeneuve St Georges, font face à de nombreux départs au 1^{er} septembre. Concernant VSG, leur arrivée à Créteil permettra une mutualisation avec les équipes du SAR. Concernant St Maurice, une répartition des compétences sera à revoir avec les autres services hospitaliers auxquels s'adjoindront un volant de renfort et de mutualisation avec les autres trésoreries hospitalières.

Pour les agents se déplaçant en vélo et souhaitant prendre une douche et se changer avant de prendre leur travail, la directrice n'est pas favorable à prendre en charge cette possibilité, pour des risques de contamination bactériennes. A l'heure actuelle seuls les adhérents ont accès à ces douches.

Concernant la possibilité d'ouvrir les bornes de recharge pour véhicules électriques à tous les agents dans le parking, pas de consigne de la centrale. Seuls les véhicules de service peuvent utiliser ces bornes.

Est également évoqué la situation de l'accueil à Vincennes et notamment les boutons d'alerte en cas d'agression les plexiglas antérieurement posé dans le cadre la pandémie. La direction évoque un problème national puisque six postes en France subissent la même avaries. Concernant les plexiglas, ils vont être repositionnés. Il y aura également présence d'un vigile tant que la mise en sécurité du bouton d'alerte ne sera pas réalisée. Concernant les fils électriques actuellement non connectés, ils résultent de la dépose d'une porte et seront reconnectés la semaine prochaine. La directrice est « très fière » du nouvel accueil de VINCENNES, « de très grande qualité » pour lequel 350 000 € de travaux ont été nécessaires.

Les mesures de sécurité mise en place dans les suites des émeutes restent d'actualité et notamment l'emport de l'ordinateur portable, des fermetures de fenêtres, rangements de l'intégralité des documents dans les armoires et les armoires fermées à clefs.